

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS ANNEXES



La Commission paritaire du FONGECIF Languedoc-Roussillon peut accorder une participation aux frais annexes (déplacement et hébergement) engagés par le salarié pendant le temps de son Congé Individuel de formation (CIF). Cette participation **n'est pas accordée** s'il existe **une formation équivalente plus proche** du lieu de domicile. Cette participation est accordée uniquement pour les **formations d'une durée supérieure à 30 jours**.

Pour les salariés en CDI, cette participation est accordée si le départ en formation du salarié implique une distance de transport supplémentaire supérieure **à 20 km pour l'aller**.

Le montant de cette participation est calculé sur la base de la différence entre la distance du domicile au centre de formation et la distance du domicile au lieu de travail.

Pour les salariés en CDD, son montant est fonction de la distance du domicile au lieu de formation, si elle est supérieure à **30 km pour l'aller**.

Le versement de cette participation s'effectuera mensuellement à réception de l'attestation de présence dûment complétée et signée par le salarié et l'organisme de formation.

Nombre de kilomètres entre votre domicile

Et le **lieu de formation**.....(A) _____ km Aller

Nombre de kilomètres entre votre domicile

Et votre **lieu de travail**.....(B) _____ km Aller

Nombre de kilomètres **supplémentaires**

Occasionnés par votre formation.....(C)= (A) - (B) _____ km Aller

Si vous êtes en CDI, votre demande sera examinée si la différence **(C) est supérieure à 20 km Aller**.

Si vous êtes en CDD, votre demande sera examinée si **(A) est supérieur à 30 km Aller**.

Cette participation n'est accordée que si la présente fiche est **renseignée et jointe au dossier « Demande de prise en charge »** d'un Congé Individuel de Formation.

Je soussigné(e) (nom, prénom) | _____

- Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et atteste que la formation envisagée m'occasionne des frais supplémentaires,

- Accepte les modalités de versement établies par le FONGECIF Languedoc-Roussillon, notamment en ce qui concerne les justificatifs de présence fournis par l'organisme de formation et la périodicité des versements,

- M'engage à informer le FONGECIF Languedoc-Roussillon de toute modification de ma situation.

Fait à Signature

Le

N'oubliez pas de joindre un RIB à votre dossier de demande de prise en charge CIF.

FONDS DE GESTION DU CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Parc d'activités La Peyrière - 10, rue Robert Schuman - CS 1 - 34433 SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX

Tél: 04 67 07 04 55 - Fax: 04 67 69 20 18

www.fongecif-lr.fr